

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Avis sur le projet de PLUi de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Châteauroux Métropole arrêté le 23 mai 2019.

Application du Droit des Sols : avenant n°2 à la convention service commun

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols qui permet de confier à Châteauroux Métropole l'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations relatives aux enseignes et aux publicités.

Composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 : approbation d'un accord local

Le conseil municipal approuve l'accord cadre proposé qui détermine la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020.

Convention Châteauroux – Frais de scolarité

Le conseil municipal approuve la passation avec la ville de Châteauroux de la convention triennale relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

Convention d'occupation du restaurant scolaire par Restauval

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation avec RESTAUVAL, afin de leur permettre d'utiliser les cuisines du restaurant scolaire pour confectionner des repas supplémentaires.

Régularisations foncières

- A la suite de travaux de mise à jour du plan cadastral, le conseil municipal décide d'intégrer 5 parcelles dans le domaine public.
- Le conseil municipal accepte de régulariser une situation constatée Allée des petites Brandes lors du bornage afin que les limites sur le terrain correspondent à celles du cadastre

Décision modificative n°1 : annulation et remplacement

Le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 qui annule et remplace celle prise lors du précédent conseil.

Organisation du temps partiel

Le conseil municipal a fixé les nouvelles modalités d'application du temps partiel de droit et du temps partiel sur autorisation.

Adhésion à l'association ACRDI

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association des Amis du Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre.

Le Maire,

Didier BARACHET